

EPIDEMIE DE LA MALADIE A CORONAVIRUS 2019 (COVID-19) EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Report de situation N° 085/2022 du 26/03/2022



Nord-Kivu : Formation des brigades d'hygiène de la zone de santé d karisimbi sur la prév de base

Quelques chiffres-clés

Cumul de cas (nouveaux cas les dernières 24h)

- 26 (100%)** provinces touchées
- 314 (0)** zones de santé touchées
- 86 747 (3)** cas confirmés
- 2 (0)** cas probable
- 1 337** décès
- 64 656** guéris
- 100%** des alertes investiguées dans les délais

1. Mise à jour de la situation épidémiologique

- Ce 26/03/2022, **3** nouveaux cas confirmés de COVID-19 ont été notifiés dont **2** au Nord-Kivu et **1** dans le Haut-Katanga (Figure 1).
- Tout de même, **aucun** nouveau décès n'a été enregistré parmi les cas confirmés actifs.
- Les 3 cas du jour ont été détectés dans les zones de santé (ZS) de Goma (66,7%) et Kampemba (33,3%) (Figure 2).
- D'autre part, **9** cas confirmés ont été intégrés dans la liste linéaire des cas COVID-19 après harmonisation du nombre des cas rapportés entre le niveau central et la Division provinciale de la santé (DPS) du Nord-Kivu.
- Au cours des 14 derniers jours, **102** cas confirmés ont été recensés dans 27 ZS appartenant à 6 provinces du pays (Tableau I ; Figure 3). Les plus affectées

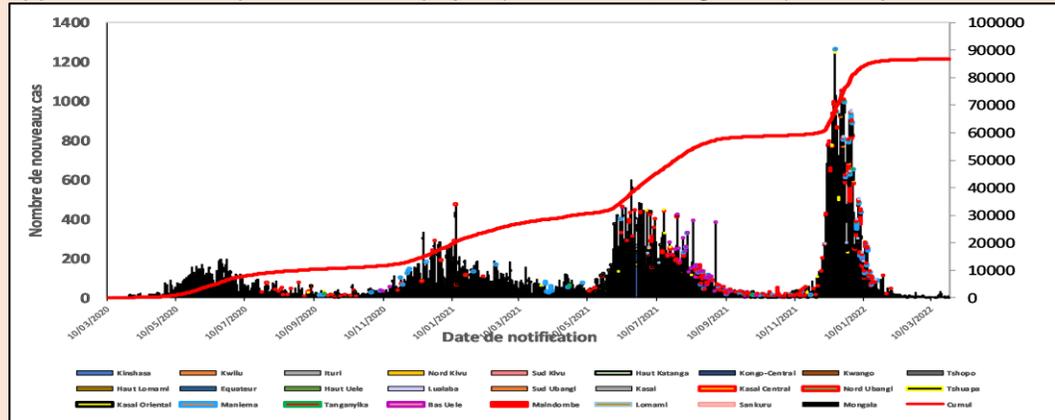


Figure 1 : Cas confirmés et probable de COVID-19 en RDC par date de notification et par province, du 10 mars 2020 au 26 mars 2022 (n= 86 727 ; données manquantes pour 22 cas)

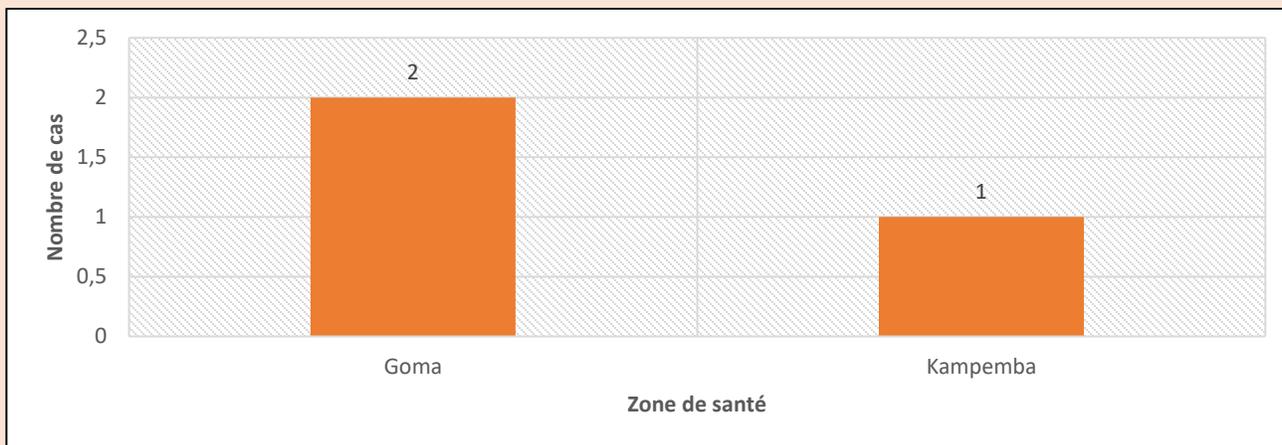


Figure 2 : Répartition des cas confirmés de COVID-19 par zone de santé de notification, à la date du 26 mars 2022 (n=3)

d'entre elles sont : le Kinshasa (62,7%), le Lualaba (14,7%), le Haut-Katanga (11,8%), le Nord-Kivu (7,8%) et le Sud-Kivu (2,0%) (Tableau 1). Quant aux ZS, il s'agit de : Gombe (n=15), Kanzenze (n=10), Kokolo (n=10), Limete (n=8), Binza-Ozone (n=7) et Goma (6).

➔ Au total, 86 747 cas confirmés et 2 cas probable ont été enregistrés depuis le début de l'épidémie y compris 1 335 décès, soit une létalité globale de 1,5% (Tableau 1 ; Figures 1 & 3). Parmi ceux dont l'information a pu être collectée, 46,1% (6 255/13 565) des cas étaient asymptomatiques à la notification.

➔ Par ailleurs, 20,3% (1 040/5 130) des cas étaient des prestataires de première ligne parmi lesquels 58,5% (608/1 040) étaient de sexe masculin.

➔ A la date du 26/03/2022, **60,5%** (314/519) des ZS ont recensé au moins un cas confirmé et/ou probable de COVID-19, lesquelles réparties dans les 26 (100%) provinces que compte le pays (Tableau I).

➔ Kinshasa demeure la province la plus touchée du pays. En effet, elle enregistre 53,8% (46 671/86 749) des cas. Elle est suivie des provinces du Nord-Kivu et du Haut-Katanga qui dénombrent chacune respectivement 10,8% (9 411/86 749) et 7,5% (6 492/86 749) des cas (Tableau I ; Figure 3).

Tableau I : Répartition des cas confirmés et probables de COVID-19 dans les provinces affectées de la RDC, du 10 mars 2020 au 26 mars 2022

Province	Nombre de zones de santé	Depuis le début de l'épidémie			Durant les 14 derniers jours du 13/03/2022 au 26/03/2022)			Nombre de jours sans nouveau cas notifié
		ZS touchées	Cas confirmés	Cas probables	ZS touchées	Cas confirmés	Cas probables	
Bas-Uélé	11	6	101	0	0	0	0	72
Equateur	18	7	599	0	0	0	0	44
Haut-Katanga	27	22	6492	0	4	12	0	0
Haut-Lomami	16	4	90	0	0	0	0	71
Haut-Uélé	13	10	1557	0	0	0	0	34
Ituri	36	18	1372	1	0	0	0	28
Kasaï	18	11	411	0	0	0	0	48
Kasaï-Central	26	10	547	0	0	0	0	76
Kasaï-Oriental	19	18	957	0	0	0	0	64
Kinshasa	35	35	46670	1	16	64	0	1
Kongo-Central	31	31	5633	0	1	1	0	4
Kwango	14	7	117	0	0	0	0	41
Kwilu	24	9	215	0	0	0	0	58
Lomami	16	9	341	0	0	0	0	58
Lualaba	14	7	4779	0	2	15	0	7
Maïndombe	14	5	129	0	0	0	0	67
Maniema	18	4	354	0	0	0	0	64
Mongala	12	4	207	0	0	0	0	59
Nord-Kivu	34	33	9411	0	3	8	0	0
Nord-Ubangi	11	7	278	0	0	0	0	51
Sankuru	16	7	58	0	0	0	0	76
Sud-Kivu	34	25	3833	0	1	2	0	9
Sud-Ubangi	16	10	873	0	0	0	0	17
Tanganyika	11	3	62	0	0	0	0	77
Tshopo	23	7	1523	0	0	0	0	60
Tshuapa	12	5	138	0	0	0	0	80
Total	519	314	86747	2	27	102	0	

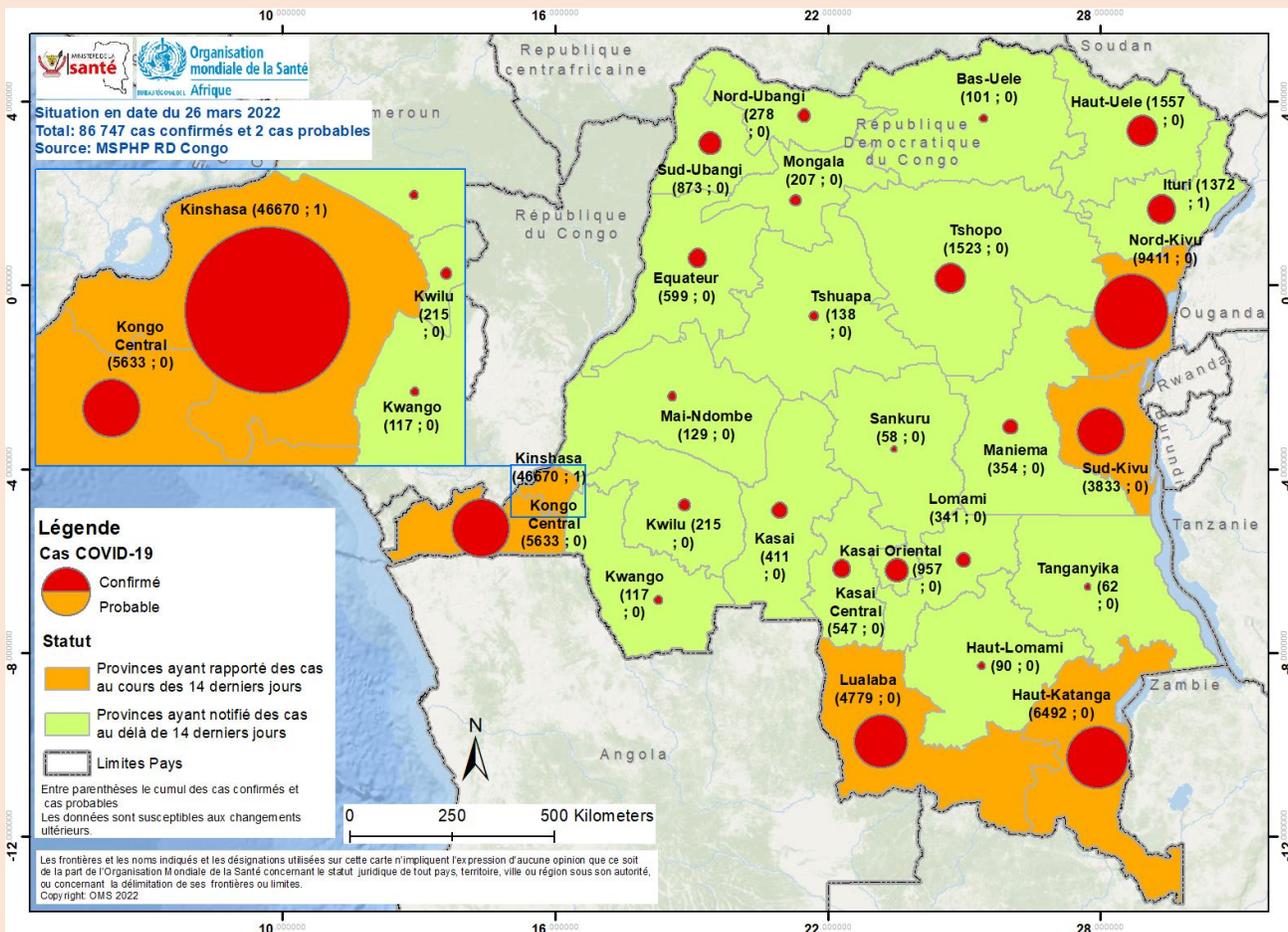


Figure 3 : Distribution spatiale des cas confirmés et probables de COVID-19 dans les provinces affectées de la RDC, au 26 mars 2022 (n= 86 749)

➤ Au Nord-Kivu, les principaux foyers épidémiques pour les 9 297 cas dont l'information a été collectée, sont les ZS de Goma (4 174/9 297 ; 44,9%), Karisimbi (1 112/9 297 ; 12,0%), Butembo (1 044/9 297 ; 11,2%), Katwa (895/9 297 ; 9,6%), Beni (555/9 297 ; 6,0%), Kyondo (249/9 297 ; 2,7%), Vuhovi (185/9 297 ; 2,0%), Musienene (166/9 297 ; 1,8%) et Nyiragongo (108/9 297 ; 1,2%) (Figure 4).

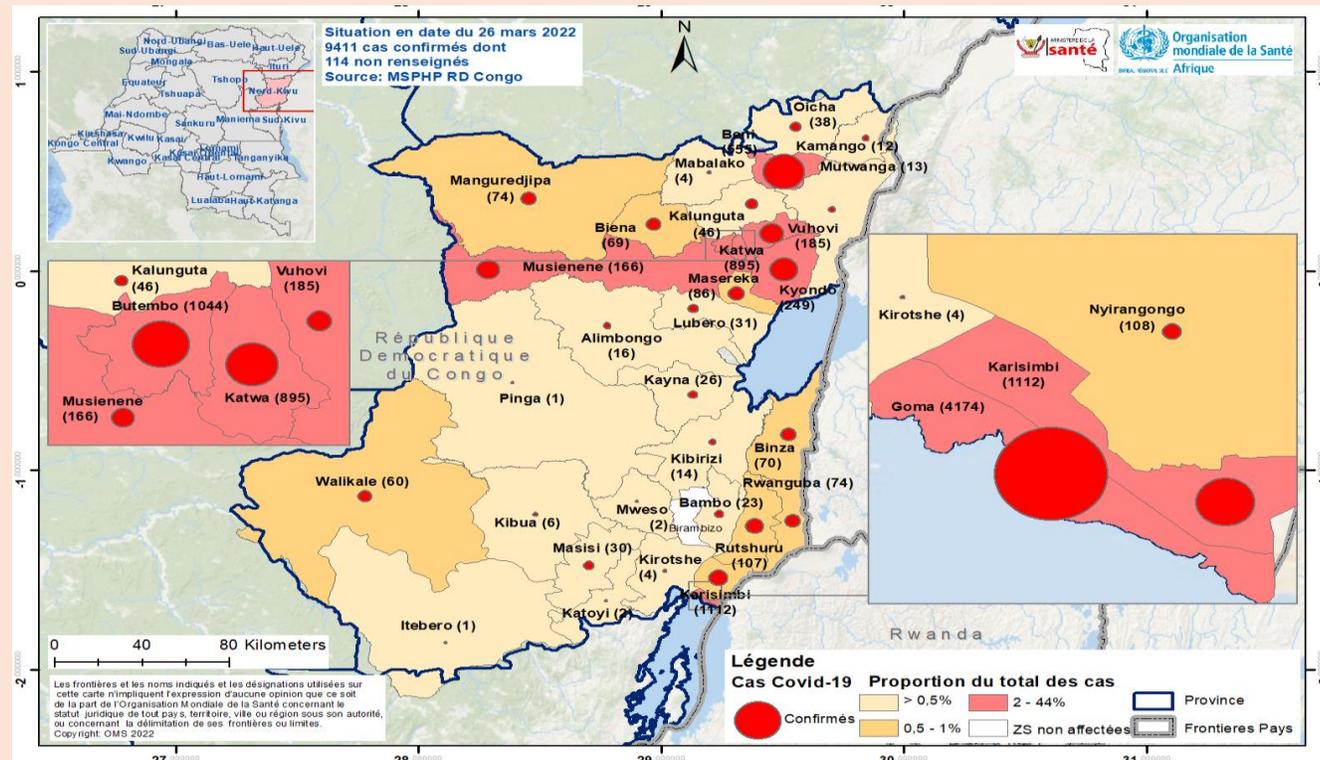


Figure 4 : Distribution géographique des cas confirmés et probables de COVID-19 par zone de santé et selon la date de dernière notification dans la province du Nord-Kivu, au 26 mars 2022 (n=9 297 ; données manquantes pour 114 cas)

2.1. Surveillance épidémiologique et contrôle sanitaire aux points d'entrée

Gestion des alertes

- En date du 26/03/2022, le nombre de nouvelles alertes notifiées et investiguées était de 274 parmi lesquelles 94 (34,3%) ont été validées comme nouveaux cas suspects de COVID-19 et ces derniers ont tous été prélevés.
- De l'ensemble des alertes rapportées, 158 (57,6%) provenaient des formations sanitaires, 71 (25,9%) de la recherche active des cas, 27 (9,8%) des points d'entrées/points de contrôles et 18 (6,5%) de la communauté.

Screening aux points d'entrée et points de contrôle sanitaire (PoE/PoC)

- Après screening de 36 586 voyageurs enregistrés ce 26/03/2022, 27 alertes ont été décelées et validées comme nouveaux cas suspects en trafic international tandis qu'aucun de ces derniers n'est revenu positif au SARS-CoV-2.
- Au niveau des PoCs, aucune alerte n'a été détectée parmi les 31 318 voyageurs enregistrés et screenés.
- Tout compte fait, les cumuls sont de 7 483 364 voyageurs internationaux et de 16 625 438 voyageurs nationaux screenés, ayant permis de détecter 200 501 et 972 alertes et de confirmer respectivement 4 161 et 252 d'entre elles positifs au SARS-CoV-2.

2.2. Laboratoire

- Ce 26/03/2022 (complétude des données de 69,2%), 731 nouveaux échantillons ont été reçus et analysés en date du, parmi lesquels 12 (1,6%) de ces échantillons sont revenus positifs au SARS-CoV-2 dont 3 nouveaux cas du jour.
- Ainsi, les cumuls sont de 757 540 échantillons analysés à la recherche du SARS-CoV-2 chez 751 160 cas suspects de COVID-19, 86 747 cas étaient positifs, soit une proportion de cas positifs autour de 11,5%.

2.3. Communication

- Près de 27371 personnes ont été sensibilisées et briefées sur la COVID-19 et les mesures de prévention, incluant hommes, femmes et enfants ainsi que des chefs de quartiers et leaders communautaires dans 10 ZS.
- Au cours de ces activités 7 alertes ont été remontées.
- La CREC (J2) a participé à l'atelier d'actualisation et d'adaptation des messages et supports intégrés de communication de risque et engagement communautaire dans le contexte de la COVID-19 ;
- Des milieux à haut risque (Lieux de Culte, FOSA) ont été supervisés et des personnes ont été sensibilisées (Fidèles, patients...) par les Points Focaux COVID-19 et les RECOS sur le respect des mesures barrières et la vaccination contre la COVID-19.

3. Recommandations au public

Les recommandations standard de l’OMS à l’intention du grand public en vue de réduire l’exposition à un éventail de maladies, et la transmission de ces maladies, sont les suivantes et recouvrent l’hygiène des mains, l’hygiène respiratoire et les bonnes pratiques en matière de sécurité sanitaire des aliments :

- ▶ Se laver fréquemment les mains à l’eau et au savon
- ▶ Frictionner régulièrement les mains avec une solution hydro-alcoolique
- ▶ Se couvrir la bouche et le nez avec le pli du coude ou avec un mouchoir en cas de toux ou d’éternuement – jeter le mouchoir immédiatement après, dans une poubelle, et se laver les mains
- ▶ Éviter les contacts étroits (moins d’un mètre) avec les personnes qui ont de la fièvre et/ou qui toussent
- ▶ En cas de fièvre, de toux et/ou de difficultés à respirer, appeler le 109 ou le 110 sans tarder
- ▶ Sur les marchés situés dans les zones où il y a actuellement des cas dus au nouveau coronavirus, éviter les contacts directs non protégés avec les animaux vivants et les surfaces en contact avec ces derniers
- ▶ La consommation de produits d’origine animale (œufs, laits, ...) crus ou mal cuits doit être évitée.



Actualisation des mesures de prévention et de lutte contre la pandémie à COVID-19 en RDC

Le Président de la République a tenu, ce soir du 14 février 2022, à la Cité de l’Union Africaine, une réunion inter institutionnelle à laquelle ont été associés le Gouvernement de la République, les FARDC, la police nationale, la task force présidentielle ainsi que l’INRB. Il ressort de cette réunion une série de mesures dont :

- ▶ La levée du couvre-feu sur l’étendue du territoire, sauf dans les provinces sous État de siège ;
- ▶ La suppression du test covid pour les personnes totalement vaccinées pour les passagers des vols internationaux à l’arrivée tout comme ceux des vols nationaux ;
- ▶ Les voyageurs de l’extérieur et ceux de l’intérieur ne seront plus assujettis au paiement des frais de 45\$ pour certains et 15\$ pour d’autres.
- ▶ Le port obligatoire et correct des masques dans tous les espaces publics, notamment les lieux de travail, les écoles, les lieux de culte, les commerces, les banques, les lieux de déroulement des activités sportives, les universités, les hôpitaux, les transports publics, les restaurants, les établissements d’hébergement et tous les édifices publics ;
- ▶ Le renforcement des dispositifs de contrôle et de prévention à chaque entrée d’un édifice public impliquant la prise de la température corporelle, le lavage des mains à l’eau et au savon et/ou l’application des gels hydro-alcooliques ;
- ▶ Les universités et les milieux scolaires demeurent ouverts avec le renforcement du strict respect des gestes barrières. Tandis que les églises sont astreintes à réduire le nombre des participants à 50% de leur capacité d’accueil lors des cultes et à respecter les mesures barrières, ainsi que la distanciation sociale ;
- ▶ Les manifestations publiques (réunions, célébrations, mariages, réceptions après funérailles, anniversaires, rencontres sportives, concerts, etc.) se déroulant dans un espace extérieur ou privé clos ne devront pas excéder plus de 50% de la capacité ;
- ▶ Dans les transports publics, tous les passagers devront être assis avec l’exigence de porter les masques et respecter les gestes barrières ;
- ▶ Les veillées mortuaires dans les funérariums et/ou à domicile sont strictement interdits. Les dépouilles mortelles seront directement conduites de la morgue au lieu d’inhumation avec un nombre d’accompagnateurs n’excédant pas cinquante (50) personnes ;
- ▶ Outre les mesures de préventions précitées, le Gouvernement recommande fortement la vaccination contre la Covid-19 à toute la population.

